



INFO JULIEVILLOIS

CONSEILS DE FEU

ENTRETIEN DE LA PISCINE ET DU SPA



La piscine est synonyme de loisirs et de rafraîchissement durant la belle saison estivale. Depuis 2020, partout au Québec, le nombre de permis octroyé pour l'installation d'une piscine a explosé. Devenir propriétaire d'une piscine vient aussi avec son lot de responsabilités, telles que son entretien et la gestion des produits chimiques. Ces conseils s'appliquent aussi pour aux adeptes de spas.

L'ENTREPOSAGE LES BONNES PRATIQUES

Saviez-vous que les émanations de vapeur de chlore peuvent affecter des composantes métalliques ? Les produits d'entretien, de piscine et de spa sont des produits dangereux. Afin de réduire les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation, il est important de les entreposer adéquatement.

- Assurez-vous de garder les produits de chloration dans des contenants étanches.
- Maintenez les produits d'entretien, de piscine ou de spa, hors de la portée des enfants.
- Laissez les produits dans un endroit frais, sec et bien aéré qui n'est pas exposé à la lumière du soleil.
- Entrez les contenants de produit liquide sous les contenants de produit en poudre ou solide. Si un liquide devait s'échapper, vous éviteriez un accident.

MANIPULEZ LES PRODUITS DE FAÇON SÉCURITAIRE

Saviez-vous que les produits de chloration peuvent causer des incendies ou des explosions ? Avant d'utiliser un produit dangereux, il est toujours bien important de lire les instructions et de respecter les indications sur l'emballage. Cette bonne pratique permettra, entre autres, de savoir quoi faire en cas d'intoxication.

- Portez des vêtements de protection comme des gants, des lunettes et des souliers.
- Utilisez les produits à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
- Prenez une tasse à mesurer différente pour chaque produit, propre et sec, pour quantifier et transvider les produits.

- Évitez de mélanger deux produits chimiques différents afin de prévenir un risque d'incendie.
- Versez toujours le chlore dans l'eau, jamais l'inverse !

N'oubliez pas de refermer correctement les contenants des produits après leur utilisation et assurez-vous de bien vous nettoyer les mains. En cas d'incident, évacuez immédiatement les lieux et composez le 911.



Si vous devez vous débarrasser de restes de produits qui n'ont pas été utilisés, rendez-vous à l'Écocentre Marguerite-D'Youville pour vous en départir gratuitement.

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.